

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de MEMBRES :
Afférents au Conseil Municipal : 15.
En exercice : 15.
Présents : 09
Qui ont pris part à la délibération : 10

SÉANCE du 27 octobre
2015

Date de la Convocation : 20/10/2015.

Date d’Affichage : 20/10/2015.

L’an deux mille quinze, le vingt-sept octobre à 18 heures 30,
 le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette Commune, appelé à siéger régulièrement par
 l’envoi d’une convocation mentionnant l’ordre du jour, accompagnée des rapports
 subséquents et adressée au moins trois jours avant la présente séance, en
 application des articles L.2121-7 ET L.2122-8 du Code Général des Collectivités
 Territoriales ,
 s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,
 sous la présidence de Monsieur Frédéric DAUPHIN, Maire,

Nom Prénom	Présents	Absents Excusés	Pouvoir	Absents
Frédéric DAUPHIN	X			
Joëlle BLANCHARD	X			
Grégory BERTONI	X			
Béatrice FIGUIERE	X			
Philippe SANCHEZ- MATEU	X			
Sabine PTASZYNSKI		X	Pouvoir à Frédéric DAUPHIN	
Robert ESCARTEFIGUE				X
Sophie GRAIN				X
Ahmed CHOUABBIA				X
Dorothee DUPONT	X			
Alain RICARD	X			
Joëlle BOUCHET	X			
Corinne FLACHER	X			
Farid RAHMOUN				X
Bernard ENGEL				X

Secrétaire de séance : Dorothee DUPONT

Objet de la délibération : TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2016

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de l'eau et de l'assainissement du budget annexe ont été fixés par les délibérations du 11 février 2000 N° 08a/00211, du 12 septembre 2006 N° 17/060912, du 3 février 2011 N° 01a/110203 et du 11 décembre 2013 N° 0013 / 131211.

Il rappelle que :

- la Commune fixe librement les tarifs de l'eau et de l'assainissement, essentiellement l'abonnement au réseau d'eau et d'assainissement, la location compteur, le montant du m³ consommé en eau et assainissement avec une part fixe maximale ;
- l'Agence de l'eau nous indique annuellement le tarif des redevances pollution et modernisation des réseaux ainsi que la somme à leur verser concernant le prélèvement sur la ressource ;
- l'État signifie le montant de la TVA pour chacun des 2 services.

A ce jour le tarif hors taxes de la commune depuis 2014 est de :

- abonnement par mois au service de l'eau 2,79 €,
- la location par mois du compteur 15 mm avec tête émettrice 1,50 €
- le m³ d'eau 0,85 €
- le prélèvement par m³ (reversé à l'agence de l'eau) 0,06 €
- la redevance pollution par m³ (reversée à l'agence de l'eau) 0,29 €
- abonnement par mois au service de l'assainissement 2,79 €,
- le m³ d'assainissement 0,65 €
- la redevance modernisation par m³ (reversée à l'agence de l'eau) 0,155 €
- le m³ d'eau de jardin 1,15 €
- le m³ d'eau d'arrosage public 0,85 €

Une famille consommant 120 m³ (valeur de référence nationale) en 2015 paye le m³ HT assaini à 2,71 € et le m³ TTC assaini à 2,91 €.

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs pour 2016 en réévaluant uniquement les valeurs variables, les valeurs fixes ayant été augmentées de façon importante en 2013 pour le tarif 2014.

Il précise que :cette modification des tarifs permettra de réduire le déficit d'exploitation du budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Ainsi à compter du 1er janvier 2016, il propose d'instaurer les tarifs suivants :

FACTURE STANDART

EAU POTABLE	tarifs en €
Abonnement eau par mois	2,79
M ³ d'eau potable	1,00
Locations compteurs par mois	
15 mm	1,50
20 mm	1,75
30 mm	2,65
40 à 60 mm	3,25
60 à 65 mm	5,25
M ³ Prélèvement d'eau potable	0,06
M ³ Redevance Pollution	0,29
ASSAINISSEMENT	
Abonnement assainissement par mois	2,79
M ³ d'eau assaini	0,80
M ³ Redevance Modernisation	0,16

FACTURE JARDIN

EAU POTABLE	tarifs en €
Abonnement eau par mois	2,79
M ³ d'eau potable	1,20
Locations compteurs par mois	
15 mm	1,50
20 mm	1,75
30 mm	2,65
40 à 60 mm	3,25
60 à 65 mm	5,25
M ³ Prélèvement d'eau potable	0,06
M ³ Redevance Pollution	0,29
ASSAINISSEMENT	
Abonnement assainissement par mois	0,00
M ³ d'eau assaini	0,00
M ³ Redevance Modernisation	0,00

FACTURE ARROSAGE PUBLIC

EAU POTABLE	tarifs en €
Abonnement eau par mois	2,79
M ³ d'eau potable	1,00
Locations compteurs par mois	
15 mm	1,50
20 mm	1,75
30 mm	2,65
40 à 60 mm	3,25
60 à 65 mm	5,25
M ³ Prélèvement d'eau potable	0,06
M ³ Redevance Pollution	0,29
ASSAINISSEMENT	
Abonnement assainissement par mois	0,00
M ³ d'eau assaini	0,00
M ³ Redevance Modernisation	0,00

Ainsi, une famille consommant 120 m³ en 2016 payera le m³ HT assaini à 3,02 € et le m³ TTC assaini à 3,24 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification des tarifs à compter du 1er janvier 2016, telle que présentée ci dessus et délègue à Monsieur le Maire sa signature pour les documents relatifs à ces affaires.

AINSI FAIT et DÉLIBÉRÉ, à PEIPIN, les jour, mois et an que dessus.

**Pour Copie Conforme,
À PEIPIN, le 18/07/17.
Le Maire,**

Frédéric Dauphin

**Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la publication en date
du
au
Pour le Maire,
L'Adjoint Administratif délégué,**